

MUNICIPALITÉ DE **Chartierville**

Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Mardi 6 septembre 2011

Séance régulière du Conseil municipal, tenue au Centre communautaire.

1. Ouverture de la séance :

Le Maire Jean Bellehumeur ouvre la séance à 19 h.

Sont présents : Les conseillers Jacques Blain, Louis Désy, Camille Fortier, Nancy Lacroix et Jocelyn Poulin. La secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme et la secrétaire-trésorière adjointe Odette Bérard sont aussi présentes.

Le conseiller Raymond Fournier est absent

2. Adoption de l'ordre du jour :

11-2098

Il est proposé par Jocelyn Poulin, appuyé par Camille Fortier d'adopter l'ordre du jour avec un ajout à l'item 10 :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er}, 22 et 23 août 2011.
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - *Projet d'entente – Exploitation de gravières*
 - *Subvention – réseau routier municipal (dossier no. 00018026-1)*
 - *Résolution – Projet de loi no. 14 (FQM)*
 - *Appui financier (David Grégoire)*
 - *Rencontre d'information sur la démarche de l'élaboration du Plan territorial de mobilité durable.*
 - *Demande d'appui (augmentation du financement statutaire - organismes des bassins versants)*
 - *Achat ensemble d'échafaudage*
9. Période de questions
10. Affaires nouvelles : *Avis de motion (règlement relatif à la protection des milieux forestiers)*
11. Levée de l'assemblée.

3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} août 2011 :

11-2099

Il est proposé par Jacques Blain, appuyé par Camille Fortier d'adopter le procès-verbal du 1^{er} août 2011.

4. Adoption du procès-verbal du 22 août 2011 :

11-2100

Il est proposé par Jocelyn Poulin, appuyé par Nancy Lacroix d'adopter le procès-verbal du 22 août 2011.

5. Adoption du procès-verbal du 23 août 2011 :

11-2101

Il est proposé par Nancy Lacroix, appuyé par Jacques Blain d'adopter le procès-verbal du 23 août 2011.

11-2102

4. Adoption des revenus & dépenses :

Il est proposé par Jacques Blain, appuyé par Louis Désy d'adopter les revenus & dépenses tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 31 août 2011 pour un total des dépenses de 56 012,85 \$ et un total des revenus de 67 294,58 \$.

5. Rapport du Maire :

Concernant le dossier sur l'assainissement des eaux usées, Monsieur le Maire nous mentionne que les travaux avancent rapidement et explique la tenue des deux assemblées spéciales des 22 et 23 août 2011. L'achat du terrain a été finalisé et pour la première réunion de chantier, c'est Camille Fortier qui sera présent en l'absence du maire.

En ce qui a trait à la soirée du 20 août avec la population, M. le Maire se dit très satisfait de cette rencontre, plusieurs idées ont surgi et la compagnie NISKA nous fournira son rapport dans les plus brefs délais.

Pour ce qui d'Internet haute vitesse, il semble que la compagnie Xittel se prépare à contacter les citoyens pour offrir leurs services.

Concernant le règlement de contrôle intérimaire sur la protection des milieux forestiers adopté à la MRC le 17 août 2011, nous prendrons à la fin de cette réunion un avis de motion afin que la municipalité adopte, à son tour, le même règlement concernant l'abattage d'arbres à Charlevoix.

6. Rapport des comités *ad hoc* :

Infrastructures municipales :

Monsieur Poulin nous présente un document de la compagnie Action solutions sans fil pour un équipement de radiocommunication numérique qui serait utile au responsable de la voirie et à l'entrepreneur en déneigement. Ce point sera rediscuté au prochain comité de travail.

Pour ce qui est des anciennes pagettes des pompiers, celles-ci devraient être mises en vente sur internet.

M. Poulin a aussi demandé des détails à la compagnie de chauffage Robert Verret pour la division des zones de chauffage.

Voie :

M. Fortier explique les réparations qui ont dû être effectuées sur le chemin Brise-culottes et le rang Cohoes dû aux intempéries.

M. le Maire demande à ce qu'un document soit préparé afin de demander une subvention suite à ces intempéries.

Comité de revitalisation :

M. Désy explique la possibilité de faire partie de la « route des sommets » et contactera M. Dominic Provost directeur général de la MRC-CLD à ce sujet.

Pacte rural :

M. Blain explique la préparation de tous les projets à présenter pour le début d'octobre afin de respecter le délai demandé par M. Jerry Espada.

Loisirs :

Mme Lacroix explique le travail effectué en compagnie de M. Désy dans le dossier du programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture. Mme Lacroix et M. Désy ont convaincu M. Frédéric Landry de participer à ce projet et le formulaire a été envoyé la semaine dernière à M. Bernard Saucier, au MAPAQ. Dossier à suivre.

Mme Lacroix parle, par la suite, des démarches effectuées auprès de différents intervenants dans le but d'obtenir des renseignements pour l'ouverture d'un Centre de santé à Chartierville. Dossier à suivre.

7. Informations, correspondance & demandes diverses :

11-2103

Projet d'entente – Entente d'exploitation de gravières :

Il est proposé par Jacques Blain, appuyé par Louis Désy et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Chartierville autorise M. Jean Bellehumeur à signer l'entente suivante :

Entre : **Municipalité de Chartierville**, représentée ici par M. Jean Bellehumeur, dûment autorisé à signer cette entente, tel qu'il le déclare;

ET : **Odille Boucher**, représentant les propriétaires de la gravière Boucher, dûment autorisée à signer cette entente, tel qu'elle le déclare;

Et : **Les Excavations Prévost inc**, représenté par M. Fernand Prévost, dûment autorisé à signer cette entente, tel qu'il le déclare;

Préambule :

Les parties déclarent ce qui suit :

- 1) La municipalité de Chartierville(ci-après appelée « Chartierville ») et les propriétaires de la gravière Boucher(ci-après appelés « Boucher ») exploitent individuellement deux gravières voisines situées sur le rang St-Paul à Chartierville.
- 2) Les Excavations Prévost inc (ci-après appelée « Prévost ») souhaite prélever et concasser du gravier brut situé à la frontière entre les gravières de Chartierville et Boucher, plus précisément à la frontière qui sépare les deux gravières, située au nord du banc Boucher et au sud du banc Chartierville.
- 3) Prévost souhaite ainsi produire du gravier MG-20 de classe A en quantité suffisante pour fournir l'entrepreneur général qui procédera incessamment aux travaux d'Interception et de traitement des eaux usées de Chartierville et aux travaux du Ministère des Transports du Québec (ci-après appelé « MTQ ») sur la route 257.
- 4) Chartierville et Boucher souhaitent préserver les lignes de séparations de leurs gravières respectives, et prélever leur juste part du prix du gravier qui sera prélevé par Prévost.

Les parties conviennent donc de ce qui suit :

- 5) Le préambule fait partie de la présente entente.
- 6) Chartierville et Boucher autorisent Prévost à procéder aux travaux de « décapage » de la surface des gravières aux endroits où il souhaite prélever du gravier, à la condition que Prévost conserve sur le terrain du propriétaire où le décapage est effectué, le sol et les matériaux ainsi retirés, à un endroit convenu au préalable avec le propriétaire de la gravière.
- 7) Chartierville et Boucher autorisent également Prévost à prélever par la suite, de chaque côté de la frontière entre les deux gravières déjà décrit au préambule, et cela de façon égale de chaque côté de la frontière, autant que faire ce peut, le gravier brut qui s'y trouve, jusqu'à concurrence de ce qui est nécessaire pour les travaux municipaux et du MTQ.
- 8) Prévost s'engage à maintenir en place, tout au long des travaux, des repères d'arpentage lui permettant de rétablir facilement la ligne de lot entre les deux gravières à la fin des travaux.
- 9) Prévost est seul responsable de tous les coûts de « décapage », de préparation du sol et des lieux, de même que du prélèvement du gravier brut, de son concassage, de son entreposage et de son transport.

- 10) Lorsque Prévost ne sera pas en mesure de prélever le gravier brut de façon égale de chaque côté de la ligne de lot, soit à cause de la configuration des lieux, soit à cause de la qualité du gravier brut nécessaire à la production de MG-20 de classe A, il s'engage à calculer les quantités à être prélevées de chaque côté de la ligne de division, et à les soumettre au préalable à Chartierville et Boucher pour approbation.
- 11) Prévost paiera à Chartierville et à Boucher les quantités de gravier brut prélevées sur chacune des gravières, selon le prix convenu entre Prévost et chacun des propriétaires.

11-2104

Subvention réseau routier municipal (Dossier no. 00018026-1) :

Il est proposé par Jacques Blain, appuyé par Camille Fortier et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve les dépenses au montant de 23 376,34 \$ pour les travaux exécutés pour l'exercice financier 2011-2012 dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) et y joigne les pièces justificatives, conformément aux exigences du Ministère des Transports. Adopté à l'unanimité

11-2105

Résolution – Projet de loi no. 14 (FQM) :

ATTENDU QUE, le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

ATTENDU QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

ATTENDU QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier ;

ATTENDU QUE dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;
- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines;
- d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;

- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec.

ATTENDU QUE lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

Il est proposé par : Jacques Blain

Et appuyé par : Nancy Lacroix

D'APPUYER les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

11-2106

Appui financier (David Grégoire) :

Il est proposé par Nancy Lacroix, appuyé par Louis Désy d'accorder un appui financier au montant de 700 \$ à David Grégoire dans sa poursuite de carrière et la représentation de notre petit village aux prochains Jeux Olympiques. Adopté à l'unanimité.

Rencontre d'information sur la démarche de l'élaboration du Plan territorial de mobilité durable (PTMD) :

La secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil d'une invitation reçue pour le 20 septembre 2011 à 19h30 à l'Hôtel de Ville de Stornoway à participer aux consultations organisées en collaboration avec la Conférence régionale des élus de l'Estrie sur la démarche de l'élaboration du PTMD.

Demande d'appui (augmentation du financement statutaire - organismes des bassins versants)

Une lettre reçue de M. Jean-Paul Raïche, président du COGESAF invite les municipalités à appuyer la demande d'augmentation du financement statutaire des organismes de bassins versants du Québec et à la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

M. le Maire explique que ce sujet a déjà été abordé à la réunion des maires et qu'une résolution a déjà été prise par la MRC du Haut-Saint-François.

Achat ensemble d'échafaudage :

Mme Louise St-Laurent a transmis à la secrétaire-trésorière le dépliant de la Coopérative La Patrie sur lequel des ensembles d'échafaudages sont en spécial et ce sujet avait déjà été discuté. Après discussion, les membres du Conseil décident de ne pas faire l'achat d'échafaudages pour l'instant.

8. Période de questions :

9. Affaires nouvelles :

Avis de motion (règlement relatif à la protection des milieux forestiers) :

11-2107

Un avis de motion est donné par le conseiller Camille Fortier qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le « Règlement numéro 101-2001, chapitre IX, Disposition régissant l'abattage d'arbres ».

10. Levée de la séance :

11-2108

La séance est levée à 20h15 par Jacques Blain sous la résolution 11-2108.